Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le
ID : 003-210302980-20221227-DEC202275-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

27 DEC 2022

DEC202275
FINANCES ;
Signature d'un devis pour la réalisation d'un diagnostic amiante et HAP sur les enrobés du centre-bourg avant travaux.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU le devis de AC Environnement en date du 23 décembre 2022,

VU le projet de réfection des espaces publics du centre-bourg,

CONSIDERANT la nécessité de faire réaliser un diagnostic amiante et HAP des enrobés en vu de lancer des marchés de travaux de voirie sur le secteur du centre-bourg,

CONSIDERANT que la proposition faite par la société AC environnement en date du 23 décembre 2022 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour Diagnostic Amiante et HAP enrobés : 4 488 € TTC avec la société AC Environnement

PUBLICATION au R.A.A.

Pour le Maire empêché,
L'adjoint délégué

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Jean-Michel ALLAIN